

DÉCISION

N°2016-05-02

Présents :

Président : M. François de MAZIÈRES.

Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Excusés :

Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, représentée par M. Guy-Michel BÉROCHE
M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Avis sur la demande de subventions au Conseil régional d'Ile-de-France, de la commune de Fontenay-le-Fleury, pour le financement de travaux de réhabilitation et de rénovation de trois bâtiments scolaires.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 12 mai 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-06-07, portant délégation de compétence au Bureau communautaire et au Président ;

Vu la délibération n°2015-10-15, portant délégation de compétence au Bureau communautaire ;

La commune de Fontenay-le-Fleury sollicite des subventions du Conseil régional d'Ile-de-France pour le financement de travaux de réhabilitation et de rénovation de trois bâtiments.

Le calendrier et le coût de ces travaux sur la commune de Fontenay-le-Fleury sont les suivants :

- travaux de réhabilitation et d'extension de l'école maternelle DESCARTES dont le démarrage est programmé au mois de novembre 2016 et dont le coût estimatif s'élève à 2 100 000 € HT ;
-
- travaux de réhabilitation de l'école élémentaire DESCARTES dont le démarrage est programmé au mois de septembre 2017 et dont le coût estimatif s'élève à 1 400 000€ HT.
- travaux de réhabilitation d'un bâtiment sur le groupe PASTEUR pour la création d'un lieu pour les jeunes, dont le démarrage est programmé début mai 2017 et dont le coût estimatif s'élève à 869 667€ HT ;

Le versement de la subvention étant subordonné à une décision du Bureau communautaire, celui-ci :

DÉCIDE :

- 1) *d'émettre un avis favorable sur la demande de subventions formulée par la commune de Fontenay-le-Fleury auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour la rénovation de trois bâtiments scolaires;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 4) *que le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 12 mai 2016.

Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services